



Politique intégrée Qualité Environnement Sécurité

Engagement de la Direction

La Direction Générale entend officialiser son engagement à poursuivre la satisfaction de ses clients, la préservation de l'environnement, la protection de la santé et la sécurité des travailleurs.

A cette fin, elle a identifié les objectifs principaux suivants :

- la pleine satisfaction des exigences de ses clients, dans le respect des attentes et des droits des autres parties intéressées,
- l'amélioration continue du système de gestion pour la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité,
- l'efficacité et l'efficacé dans la gestion des processus,
- la protection de l'environnement et la prévention de la pollution, notamment à travers la pleine participation des fournisseurs stratégiques,
- l'engagement pour la protection de la santé et la sécurité de tous ceux qui travaillent dans et pour le compte de l'entreprise, afin de prévenir les accidents et les maladies professionnelles,
- le respect des réglementations en matière sociale, environnementale, de prévention des accidents du travail et de santé.

L'entreprise s'est fixée pour but d'atteindre ces objectifs par sa propre organisation en mettant systématiquement en œuvre :

- le contrôle de la qualité du service fourni
- la formation du personnel qui a une influence sur le service et les processus
- l'adéquation continue des ressources
- la recherche d'une amélioration de la productivité
- l'amélioration de la compatibilité environnementale du parc des véhicules et des sites opérationnels
- la programmation des activités de prévention et de protection contre les risques
- l'utilisation de nouvelles technologies plus fiables, efficaces et éco-compatibles

Les exigences et les attentes du client seront satisfaites à travers un engagement maximum dans les activités d'exécution du service.

Toutes les figures professionnelles faisant partie de la structure, indépendamment des responsabilités assignées à chacun, sont déterminantes pour la réalisation des objectifs de qualité, protection de l'environnement, santé et sécurité des travailleurs. L'application des Systèmes de gestion respectifs intéresse donc tous les services et requiert la participation, l'engagement et l'interaction efficace de tout le personnel de l'organisation.

Le développement continu du service sera poursuivi à travers l'appréciation régulière de ce dernier, par l'évaluation des objectifs fixés et l'identification d'éventuels secteurs d'amélioration. La direction générale s'engage à appliquer, soutenir et vérifier périodiquement la politique sus-exposée, à la divulguer auprès de toutes les personnes qui travaillent dans et pour le compte de l'entreprise, à la rendre disponible auprès du public, à en vérifier le degré de compréhension, d'application et d'adéquation à travers les moyens définis dans le Manuel de Système.

Bologne, mars 2011

La Direction Générale